



Règlement du Semi-Marathon International One Run Tunisia

1. Organisation

Nom de l'événement : One Run Tunisia.

Date : Samedi 24 mai 2025.

Lieu : Site Archéologique Pupput - Hammamet

Organisateurs : Ligue D'athlétisme Nabeul – Fédération Tunisienne d'Athlétisme – Sportsense, en coopération avec Hero League.

2. Conditions de participation

Limites d'âge :

- Semi-marathon (21,1 km) : à partir de 18 ans.
- 5 km et 10 km : à partir de 16 ans.
- 1 km : 6 ans à 12 ans (accompagnés d'un parent).

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Inscription via le site www.sportsense.tn

Frais de participation :

- 1 KM (Kids) : 10 DT
- 5 KM : 15 DT
- 10 KM : 15 DT
- 21,1 KM : 20 DT

Le retrait des dossards se fait par les inscrits (ou toute personne dûment mandatée par eux), aux points de vente indiqués sur le site web et les réseaux sociaux, jusqu'à épuisement des stocks. Pièce d'identité obligatoire.

3. Ravitaillement et sécurité

Stations de ravitaillement sur le circuit et à l'arrivée

Postes médicaux au départ et à l'arrivée.

Sécurité assurée par bénévoles et équipes techniques.

4. Remise des prix

Récompense des 3 premiers hommes/femmes (classement absolu)

Récompense du 1^{er} et de la 1^{ère} de chaque catégorie Masters pour les 5 km, 10 km et 21 km.

Médailles pour tous les finishers.

5. Temps limite

Les temps limites impartis sont de **1h** pour les 5 km, **2h** pour les 10 km et 3h pour les 21 km. Au-delà de ce temps, la sécurité n'est plus assurée sur le parcours, les coureurs après le temps imparti ne seront pas classés.

6. Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera disqualifiée et reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible et porté sur la poitrine lors de la course.

7. Sécurité

Les coureurs participent sous leurs propres responsabilités. En cas d'accident ou de défaillance physique dus à un mauvais état de santé, ils en sont seuls responsables et n'auront aucun recours contre les organisateurs.

8. Droits à l'image

Tout participant autorise expressément les organisateurs de One Run Tunisia et leurs partenaires, à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, prises lors de sa participation à One Run Tunisia, sur tous supports, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

La participation à One Run Tunisia implique l'acceptation expresse du présent règlement.